

Conseil municipal du 30 avril 2021

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil vingt et un, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 25 mars 2021

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, GAUTIER Patrick, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain,

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, GOUDEAU Anne-Sophie, HOMBRADO Thibaud, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, ROUVREAU Sandrine, SEIGNEURET Julien.

Excusé représenté : GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien).

Secrétaire : LUTTIAU François.

- Procès-verbal de la réunion du 2 avril 2021 : validé à l'unanimité.

Délibérations

2021-04-13 – Renégociation des contrats d'assurance – choix de la procédure

Monsieur le maire rappelle que les contrats d'assurance arrivent à échéance cette fin d'année :

- dommage aux biens
- responsabilité civile
- protection juridique
- véhicules à moteurs

Le montant total des échéances pour 2021 étant de 5 101€. Au regard de ce montant, la mise en concurrence n'est pas obligatoire pour ce marché de service.

Cependant, la commune a pour habitude de travailler avec un courtier afin de bien recenser les besoins de la commune et négocier avec les assureurs les diverses conditions (franchises...).

Aussi, deux courtiers ont déposé candidature avec des conditions différentes :

RISKOMNIUM SAS Immeuble Le Sillon - 1 avenue de l'Angevinière 44800 SAINT-HERBLAIN	Proposition 1	Proposition 2
Réunion de démarrage Réunion de mise au point du dossier de consultation des entreprises Réunion de présentation du rapport d'analyse des offres	1 réunion sur site 1 réunion en visio 1 réunion en visio	1 réunion en visio 1 réunion en visio 1 réunion en visio
	1 750€ HT	1 500€ HT
	2 100€ TTC	1 800€ TTC
Prestation d'assistance et de conseil est incluse dans la prestation sur la durée du marché.		

ED Consultants 5 rue Carnot 86110 MIREBEAU	Offre de base	Option (conseil)
Identification des risques Mission d'économiste, audit et de consultance en assurances		

Organisation de la consultation		
	1 750€ HT	780€ HT
	2 100€ TTC	936€ TTC
Option : Conseil et assistance technique en assurance sur la durée du marché.		

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de décider de la suite à donner.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de la contractualisation avec un courtier pour une prestation de conseil à la mise en concurrence des contrats d'assurance ;
- de retenir la proposition 2 de RISKOMNIUM pour 1 500€ HT (1 800€ TTC) comme proposée en annexe ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2021-04-14 – Illuminations – Achat de nouveaux équipements

Monsieur Patrick GAUTIER présente le projet d'acquisition de nouvelles illuminations.

Il présente un devis DECOLUM s'élevant à 1 068,54€ et sollicite l'avis du conseil municipal sur la suite à donner.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le projet et de donner une suite favorable au devis DECOLUM (44- Saint-Mars-du-Desert) pour un montant de 890,45€ HT (1 068,54€ TTC).

2021-04-15 – Travaux de voirie – Bois Chabot et Chemin entre Le Plan des Naidés et La Fragnée

Monsieur le maire présente des devis de l'entreprise BORDAGE (79 – Vasles) pour des travaux de voirie.

- Bois Chabot : Terrassement de l'aire de stationnement sur une structure de 40 cm, évacuation des terres, transport de remblai calcaire, nivellement sur place de l'aire et de la route d'accès, finition en matériau 0/31,5 dioritique compacté de l'ensemble sur 15cm de structure ⇒ 12 966,15€ (15 559,38€ TTC)
- Chemin entre le Plan des Naidés et La Fragnée : scarification des flaches et reprofilage de trois tronçons sur la voie en matériau 0/31,5 dioritique, y compris compactage avant revêtement ; revêtement en émulsion bicouche sur les parties reprofilées ⇒ 4 305,00€ (5 166,00€ TTC)

Monsieur le maire détaille les devis et sollicite le conseil municipal afin de se positionner sur la suite à donner à ces devis.

Après débat, le conseil municipal décide :

A 16 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 « abstention » :

- de valider le projet de travaux au lieudit « Bois Chabot »
- et de donner une suite favorable au devis de l'entreprise BORDAGE (79 – Vasles) pour un montant de 12 966,15€ HT (15 559,38€ TTC).

A l'unanimité :

- de reporter le projet de travaux du chemin entre le Plan des Naidés et La Fragnée à une prochaine réunion afin de proposer deux autres devis comparatifs (prix et solution de travaux proposée).

2021-04-16 – Projet de cession – La Roche Nadoux (VC n°44)

Monsieur Alain ECALE remémore aux élus le projet évoqué en « questions diverses » à la précédente réunion et présente la proposition concertée des habitants du lieudit « La Roche Nadoux » qui souhaitent acquérir des portions de l'espace public situé sur la Voie Communale n°44 dit « chemin de la Roche Nadoux ».

Aussi, après débat, Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de valider ou non le principe de cession comme présenté ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

Considérant que le projet est sur un bien communal sis Voie Communale n°44 qui était à l'usage de voie publique (impasse) ;

Considérant que les parties concernées par la demande ne sont plus affectées à un service public ou à l'usage direct du public depuis de nombreuses années et que la commune n'entretient plus ces espaces ;

Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de lancer une enquête publique, préalable au déclassement des espaces exposés en annexe, sis La Roche Nadoux (VC n°44) du domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- de fixer les règles de cession : géomètre et acte notarié à la charge des demandeurs ;
prix de vente : euro symbolique dispensé de versement ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes et documents liés à cette affaire.

2021-04-17 – Projet de cession – Chemin rural « Des Grands Pâtis »

Monsieur le maire présente un projet de cession d'un chemin rural (sans issue) situé au milieu des champs à La Boutinière.

Ce chemin rural dit « Des Grands Pâtis » est actuellement confondu dans les champs et Monsieur le maire souhaite une régularisation de la situation et céder ce chemin au propriétaire des champs qui l'entoure.

En l'état, il n'assure plus la desserte d'un lieu public, l'état de la voie ne permet pas concrètement la circulation et ce chemin n'est plus régulièrement utilisé.

Aussi, après débat, Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de :

- valider ou non le principe de cession comme présenté ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à lancer la procédure de cession d'une partie du chemin rural dit « Des Grands Pâtis » ;
- de fixer les règles de cession : géomètre et acte notarié à la charge de l'acquéreur ;
prix de vente : euro symbolique dispensé de versement ;
- d'autoriser Monsieur le maire à procéder à une enquête publique pour cette cession ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes et documents liés à cette affaire.

2021-04- 18 - Parcelle AH 151 – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire rappelle les réunions précédentes et le projet de création d'un nouveau quartier sur la parcelle AH 151.

Au regard de l'acquisition par la Commune, de la parcelle AH 151, avec pour projet la création d'un nouveau quartier comprenant des parcelles à construire et des logements « seniors » ;

Au regard des trois entreprises rencontrées sur ce sujet : Immobilière Atlantic Aménagement, Maison du Marais et Urba 37 ;

Au regard des projets proposés ;

Il est convenu que la proposition de l'agence Urba 37 est la plus satisfaisante et la plus aboutie.

Monsieur le maire présente donc au conseil municipal la proposition d'honoraires du cabinet Urba 37 pour la maîtrise d'œuvre afin de préparer le projet des travaux et d'évaluer l'enveloppe budgétaire nécessaire.

L'agence Urba 37 estime ainsi une enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux à 250 000€ HT. Le taux de sa rémunération serait, selon cette enveloppe, à 7% :

soit un total 17 500€ HT

dont 1 960€ à l'architecte M. JAMIN Ambroise

+ 8 500€ HT pour la constitution du permis d'aménager

dont 1 610€ à l'architecte M. JAMIN Ambroise

Au regard du montant de ce service, la procédure de marché à appliquer est donc la procédure adaptée (MAPA) sans publicité obligatoire.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition d'honoraires à hauteur de 7% des travaux ;
- valide l'acte d'engagement tel qu'annexé ;
- valide le cahier des clauses particulières tel qu'annexé ;
- autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents liés à cette affaire.

2021-04- 19 - Parcelle AH 151 – Relevé topographique

Comme suite à la délibération précédente et afin de pouvoir poursuivre le projet, la commune a besoin d'un relevé topographique du terrain.

Un devis de l'entreprise Juste Mesure (79 - Frontenay-Rohan-Rohan), est présenté pour suite à donner.

Celui-ci s'élève à 1 403€ HT (1 683,60€ TTC).

Au regard du montant de ce service, la procédure de marché à appliquer est donc la procédure adaptée (MAPA) sans publicité obligatoire.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition financière de l'entreprise Juste Mesure (79 - Frontenay-Rohan-Rohan), pour un montant de 1 403€ HT (1 683,60€ TTC) ;
- et en conséquence, d'autoriser monsieur le maire à signer le devis.

2021-04- 20 - Parcelle AH 151 – Dénomination du site

Le projet de nouveau quartier sur la parcelle AH 151 avançant, il devient nécessaire de nommer ce projet.

La commission communication présente des propositions et Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin d'acter ce nouveau nom.

Après débat et écoute des différentes propositions, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de nommer ce nouveau quartier : le champ des blés.

2021-04- 21 - Dissolution du SITS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 10 mars 2021 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre pour proposer à ses communes une prise de compétence mobilité sans reprise du transport scolaire ;

Vu le courrier du Préfet des Deux-Sèvres en date du 12 avril 2021 adressé au Président de la Communauté de Communes dont une copie a été adressée à toutes les communes du Haut Val de Sèvre expliquant la procédure de dissolution à conduire ;

Considérant que l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'un « syndicat peut être dissous sur la demande motivée de la majorité de ces conseils municipaux par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés. [...] L'arrêté ou le décret de dissolution détermine, dans le respect des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 et sous la réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé.

La répartition des personnels concernés entre les communes membres ne peut donner lieu à un dégagement des cadres. Les personnels concernés sont nommés dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis. Les communes attributaires supportent les charges financières correspondantes. » ;

Considérant que pour permettre la dissolution du SITS, il est donc nécessaire de proposer au conseil municipal de se prononcer sur la dissolution qui pourrait avoir une date d'effet au plus tôt le 7 juillet 2021. Cette date permettra au syndicat de finaliser le transport scolaire pour l'année 2020-2021 ;

Monsieur le Maire motive cette demande de dissolution par les investissements à venir correspondant au renouvellement des bus à supporter financièrement par les membres, ainsi que du souhait des élus du Haut Val de Sèvre que la Région Nouvelle Aquitaine assure le service de transport scolaire à la prochaine rentrée scolaire (2021-2022).

Si la majorité des conseils municipaux constituant le SITS demande sa dissolution alors il faudra procéder à la définition des conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé (personnels, biens, résultat de l'exercice...) conformément aux articles L5212-33 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la dissolution du SITS avec une date d'effet au plus tôt au juillet 2021.

2021-04- 22 - Acquisition d'équipement pour les élections

Les prochaines élections devant s'organiser pendant une crise épidémiologique, la collectivité se voit imposer des normes sanitaires.

Aussi, la mairie doit acquérir des parois transparentes afin d'assurer la sécurité des électeurs et des membres du bureau.

Les devis sont les suivants :

	COLLECTIVITÉS ÉQUIPEMENTS (30 – Nîmes)	FUBO (79 – Soudan)	SEDI Equipement (30 – Uzes)
Écran / urne	H110 (Plexiglass 4mm) 4 x 115€ HT	H100 (Polycarbonate 4mm) 4 x 202,50€ HT	100 x H120 (Plexiglass 5mm) 4 x 123€

Écran / signature	100 x 70 (Plexiglass 4mm) 4 x 93€ HT	90 x 65 (Polycarbonate 4mm) 4 x 118€ HT	1100 x H60 (Plexiglass 4mm) 4 x 83,50€
	832€ HT	1 282€ HT	826€ HT
	998,40€ TTC	1 538,40€ TTC	991,20€ TTC

Pour information, l'État apporte une aide financière pour l'acquisition de ces parois à hauteur de 150€ TTC par bureau de vote et par scrutin soit 150€ x 2 bureaux x 2 scrutins = 600€ TTC pour Exireuil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- l'achat de quatre écrans de signature et de quatre écrans pour les urnes ;
- un montant maximum de 1 000€ TTC ;
- de solliciter un dernier devis à une entreprise plus locale ;

et après vérification de la dimension de nos urnes, à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à valider le devis le mieux adapté (prix/dimensions/localité).

2021-04- 23 - Salle des fêtes – peinture

Monsieur Patrick GAUTIER présente les travaux de peinture de la salle des fêtes. Il explique que le démoussage de l'enduit extérieur n'a pas donné encore de résultat satisfaisant.

Monsieur Samuel DOMINEAU précise qu'il sera nécessaire de laver la façade avant d'appliquer la peinture.

Il est donc proposé un devis de Pro Peinture Distribution d'Azay-le-Brûlé pour un montant de 2 948,93€ HT (3 538,72€ TTC).

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le projet de travaux de peinture de l'enduit extérieur de la salle des fêtes qui pourrait se réaliser sur le deuxième semestre 2021 ;
- de donner une suite favorable au devis Pro Peinture (79 – Azay-le-Brûlé) pour un montant de 2 948,93€ HT (3 538,72€).

Jérôme BILLEROT, maire

